



Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe

NSC/Inf (2013) 17
le 7 novembre 2013



Forum de Lisbonne 2013

Conclusions

**« Valoriser la société civile comme acteur de gouvernance :
perspectives pour le Sud de la Méditerranée »**

6 – 7 novembre 2013
Centre Ismaili de Lisbonne

En partenariat avec:

AKDN
AGA KHAN DEVELOPMENT NETWORK



Evénement organisé par le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe et financé par l'Union européenne

Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional

Financé
par l'Union européenne



Mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe

Le Forum de Lisbonne 2013 du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe, présidé par **Bernardino León**, Représentant Spécial de l'Union européenne pour le Sud de la Méditerranée, s'est tenu à Lisbonne les 6 et 7 novembre 2013, sur le thème : « **Valoriser la société civile comme acteur de gouvernance : perspectives pour le Sud de la Méditerranée** ».

Organisé en coopération avec la Fondation Anna Lindh, IDEA et le Réseau Aga Khan de développement, le Forum s'est tenu dans le cadre du programme conjoint Conseil de l'Europe/Union Européenne «Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional».

Il a réuni plus de 250 représentants de Parlements, de Gouvernements, de collectivités territoriales et de la société civile de pays de la région du Sud de la Méditerranée, d'Etats membres du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne et des représentants de plusieurs organisations internationales.

Ses conclusions ont été les suivantes:

Les transitions dans les pays du Sud de la Méditerranée qui s'inspirent des mêmes valeurs que partagent le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne, ont profondément modifié la dynamique du fonctionnement des institutions dans la région.

C'est ainsi que la gouvernance démocratique est désormais reconnue, y compris dans le Sud de la Méditerranée, comme un processus dynamique résultant de l'articulation de ses quatre principaux intervenants - les Parlements, les Gouvernements, les collectivités territoriales et la société civile - qui partagent les mécanismes de consultation et de décision structurés et inclusifs et contribuent ainsi à tracer la «trajectoire démocratique» d'une société. Ce que l'on désigne comme le «quadrilogue», constitue dès lors un outil pour toutes approches visant à mettre en place les fondations d'une bonne gouvernance.

Aujourd'hui donc, la mise en place d'une relation «nouvelle et multiple» entre les quatre acteurs de la gouvernance – relation indispensable à la réalisation de progrès tangibles dans la consolidation de transitions démocratiques inclusives - figure en première ligne parmi les défis à relever pour assurer la réussite des transitions initiées dans certains des pays du Sud de la Méditerranée. A cet égard, il est particulièrement important d'assurer l'inclusion et la participation de la société civile – notamment la participation des femmes et des jeunes - dans la valorisation des acquis de ces mêmes pays.

Œuvrer pour s'approcher et atteindre une bonne gouvernance oblige les quatre partenaires de la gouvernance à prendre conscience de l'actuelle diversification des processus démocratiques et de la nécessité de s'employer davantage à prendre la mesure et à contrer les risques de populisme, de polarisation, de conflits mal gérés, et à s'engager avec détermination dans le dialogue, le débat et la force de proposition. A cet égard, il est important de tenir compte du fait que des réalités nouvelles telles que la crise socio-économique, les inégalités, l'intolérance sont autant de facteurs de fragilisation de la démocratie et des obstacles pour la bonne gouvernance.

Partant du postulat d'un quadrilogue dont les acteurs interagissent investis d'une capacité différente, mais complémentaire, il est indispensable que la société civile puisse disposer des moyens pour participer au débat politique, socio-économique et culturel, à condition de placer ses actions dans le contexte de la réalité et des enjeux de la société où elle opère.

Au terme de ses travaux, le Forum de Lisbonne 2013 a identifié des voies pour tenter de relever les défis qui se posent aux intervenants de la gouvernance. Pour chaque niveau d'interaction de la société civile, il a formulé les conclusions majeures et les propositions opérationnelles ci-après, destinées à chacun des acteurs, ainsi qu'à des Organisations Internationales, et visant à s'approcher des objectifs fixés.

En ce qui concerne les Parlements

conclut que :

- la fonction législative ne peut sortir que renforcée de la collaboration entre la société civile organisée et les parlementaires ;
- la promotion d'une démocratie participative dans un cadre institutionnel démocratique doit prévaloir ;
- il est nécessaire de rapprocher la société civile de ses élus et de rétablir la confiance entre les citoyens et leurs représentants parlementaires.

propose que:

- soient créés des mécanismes de consolidation des instances parlementaires à travers le renforcement des réseaux régionaux et l'adoption d'un code de conduite parlementaire ;
- soient créés des mécanismes de formation en vue d'une meilleure préparation politique de la société civile à travers le renforcement des capacités des organisations de la société civile, notamment les organisations de jeunesse et de femmes, dans le domaine de la citoyenneté.

En ce qui concerne les Gouvernements

conclut que:

- le pouvoir exécutif joue un rôle clé pour libérer le potentiel que la société civile peut consacrer à la mise en place de la bonne gouvernance ;
- qu'il y a deux visions du rôle et de la nature de la société civile qui peut être vue comme un groupe indépendant d'individus et d'organisations dont le rôle est de surveiller et contrôler l'action du gouvernement; ou qui peut aussi être considérée comme partie intégrante du système politique. Les deux rôles ayant tous deux une fonction additionnelle, celle de renforcer la légitimité du système politique en augmentant sa capacité à produire des résultats ;
- un défi majeur pour les sociétés en transition démocratique est celui de passer d'un activisme politique informel à des processus formels institutionnalisés de participation politique ;
- les gouvernements peuvent faciliter de telles transformations en adoptant des dispositions juridiques claires, uniformes et non restrictives pour l'enregistrement des associations ;
- adopter des lois visant l'amélioration des conditions dans lesquelles les associations peuvent agir, n'est pas suffisant; il est important de s'assurer que ces lois soient appliquées et respectées.

propose que :

- des mesures pratiques soient prises pour dépasser la méfiance qui entrave le dialogue entre les gouvernements et les acteurs de la société civile, et qui compromet la formation de coalitions et de consensus sur des questions clé ;
- des instances de coordination telles que des conseils gouvernementaux d'ONG, soient mises en place pour aider les associations, en particulier les organisations de jeunesse et de défense des droits de la femme, à participer dans la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques et à renforcer leur capital humain, leur organisation interne et leur compétences en leadership ;
- les gouvernements adoptent des procédures qui prévoient l'examen des rapports qu'ils reçoivent des associations, et qu'ils s'assurent que ceux-ci soient facilement accessibles au public ;
- des mesures soient prises pour encourager l'échange de bonnes pratiques et d'expériences avec des organisations internationales et des partenaires, mais également parmi les parties prenantes de la région du Sud de la Méditerranée.

En ce qui concerne les collectivités territoriales

conclut que:

- la démocratie de proximité et la participation citoyenne doivent s'inscrire dans un processus dynamique qui nécessite un cadre qui permette une réelle interaction, respecte les prérogatives de chacun des intervenants, assure la bonne gouvernance au niveau local et contribue de façon tangible à la gouvernance au niveau national ;
- l'absence de références communes, l'incompréhension des actions respectives, l'absence d'organisation du dialogue peuvent constituer des obstacles de taille à la mise en place d'une interaction et conduire à des situations de confrontation ;
- le processus de la relation entre collectivités territoriales et société civile doit être bâti sur un rapport de confiance et des repères communs partagés. Le cadre institutionnel dans lequel se situe ce processus doit faire l'objet d'une initiative législative, normative ou réglementaire, à laquelle les plus hauts niveaux de l'Etat et de la société civile doivent adhérer pleinement.

propose que :

- en coopération avec des partenaires expérimentés dans ce domaine (Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, Comité des Régions de l'Union Européenne, le Conseil des Communes et régions d'Europe, Association des Agences de la démocratie locale), l'on établisse un référentiel en matière de participation citoyenne au niveau local et de dialogue entre la société civile et les élus, en tenant compte notamment du «Code de bonne pratique sur la participation de la société civile au processus décisionnel» préparé par la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, et validé par le Comité des Ministres ;
- l'on promeuve l'échange de bonnes pratiques entre les pays du Nord et du Sud, et que l'on encourage notamment la société civile des pays du Sud à se réunir en Conférence nationale, à la

création de laquelle la Conférence des Organisations internationales non gouvernementales du Conseil de l'Europe pourrait contribuer ;

- que le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe poursuive la coopération qu'il a initié avec les pays du Sud de la Méditerranée, en offrant notamment le cadre institutionnel pour formaliser des échanges multilatéraux entre élus et société civile.

En ce qui concerne les organisations internationales

conclut que les organisations internationales devraient:

- continuer à favoriser la création d'un environnement qui permette à la société civile d'être un acteur effectif de la gouvernance au sein du quadrilogue ;
- adopter des stratégies, des politiques et des approches permettant de promouvoir la participation inclusive de la société civile et de diversifier les modes de collaboration avec les partenaires de la société civile, tout en renforçant la responsabilité mutuelle ;
- poursuivre les efforts visant à établir un véritable partenariat avec la société civile, fondé sur la confiance mutuelle ;
- garantir une approche à long terme et durable du partenariat avec la société civile.

propose que les organisations internationales:

- continuent de soutenir la création et la mise en œuvre effective d'un cadre juridique approprié, qui respecte les droits de l'homme et les libertés fondamentales, en collaborant notamment avec les gouvernements et les parlements ;
- s'adressent à une plus large gamme d'organisations de la société civile, d'un point de vue géographique et thématique et avec une attention particulière pour les organisations relatives aux jeunes et aux femmes, en simplifiant l'accès au financement et au soutien, tout en satisfaisant aux exigences de transparence ;
- suivent systématiquement une approche horizontale, impartiale et non prescriptive dans leurs relations avec la société civile ;
- continuent de contribuer à rendre la société civile plus autonome et à développer ses compétences, en s'attachant aussi à renforcer la bonne gouvernance au sein des organisations de la société civile.

Le Forum remercie l'Union européenne et le Conseil de l'Europe ainsi que les partenaires qui ont activement contribué à l'Organisation du Forum de Lisbonne 2013, telles que Le réseau Aga Khan de développement (AKDN), la Fondation Anna Lindh (ALF), l'Institut pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA), ainsi que le Ministère des affaires étrangères du Portugal.

Le Forum prend également note avec satisfaction de l'invitation qui est faite par les autorités marocaines de tenir une session du Forum de Lisbonne au Maroc et de le placer ainsi au cœur de la région.